TOURNOI REGIONAL DE L'ASTT DANGE / LES ORMES
HOMOLOGUE PAR LA LIGUE F.F.T.T.

Juge arbitre : **Didier Meurine** Directeur des épreuves : Arlette Meurine
N° d'homologation :

Article 01 : Tournoi Régional ouvert aux joueurs et aux joueuses licenciés F.F.T.T.
(Hors tableau loisir) qui se déroulera sur 20 tables par poules de 3 ou 4 joueurs.
(2 qualifiés par poules) Sauf la « coupe Davis » qui sera à élimination directe. (Score acquis)
Les balles plastiques blanches seront fournies par l'organisateur.
Les parties se joueront au meilleur des 5 manches.

Article 02 : Le tournoi se déroulera sur deux jours : le vendredi 10 et samedi 11 Avril 2026
A la salle de tennis couverte, stade Marcel Thiollet, route de Descartes à DANGE ST ROMAIN.

Article 03 : La participation est limitée à 3 tableaux par journée hors coupe Davis
Chaque joueur devra valider son inscription 30 minutes avant le début du tableau.
Une plage horaire 1 heure devra être respectée entre 2 tableaux consécutifs (inscription).

Article 04 : Forfait après un délai de 15 minutes et 3 appels.

Article 05 : Une tenue sportive et respectueuse sera exigée dans les aires de jeu.

Article 06 : Le club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Article 07 : Tout résultat, **contrôlé par les joueurs**, reçu à la table d'arbitrage ne pourra pas faire l'objet de Réclamations.

Article 08 : Il sera interdit de fumer et de manger dans la salle. La buvette, avec une restauration rapide, sera ouverte durant le tournoi.

Article 09 : Tableaux loisir (Tableau jeunes 14 ans révolus) et (Tableau Adultes à partir de 15 ans).

Article 10 : Les droits d'engagements seront versés au moment du pointage.
Les inscriptions pour le tableau coupe Davis se feront sur place en fonction de l'horaire.

- M. Stéphane CLEMENT 06.80.52.14.86 email : clement.stephane@sfr.fr
 Sur le site internet du club : www.astt-dangelesormes.com

Article 11 : Le tirage au sort sera effectué 1 heure avant chaque tableau.
A la salle de tennis couverte, stade Marcel Thiollet à DANGE ST ROMAIN.
Les épreuves se dérouleront suivant le règlement F.F.T.T.

Article 12 : Le perdant de chaque partie devra obligatoirement arbitrer la partie suivante.

Article 13 : **Valeur totale des dotations financière 510 € (Aux premiers des tableaux cités ci-dessous)**

200 € pour le toutes séries
100 € pour le tableau NC – 1699
60 € pour le tableau NC – 1499
40 € pour le tableau NC – 1299
40 € pour le tableau NC – 1199
40 € pour le tableau NC – 1099
30 € pour le tableau NC – 999

(Un minimum de 16 inscrits par tableaux pour l'attribution des dotations financières).

Récompenses offertes aux 6 meilleurs de chaque tableau,
Ou au 4 meilleurs si moins de 16 inscrits.